ID: 038-213804511-20240702-2024\_061-DE

Publié le

Levrault

MAIRIE de ST ROMAIN DE JALIONAS 560 rue du Stade 38460 ST ROMAIN DE JALIONAS

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 02 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, **le vingt-et-un mai** le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	25/06/2024
Présents :	16	Date d'affichage:	25/06/2024
Votants:	21	Date de publication :	25/06/2024

#### **Etaient présents :**

BEKHIT Thierry, BELMONTE Sophie, BRUDERLI Mariane, DECHANOZ Sylvie, DEVELAY Fabienne, DI CIOCCIO Pietro, FRANCO Maelle, GARNIER-MICHELIN Sophie, GEORGES Corinne, GRAUSI Jérôme, MARTELIN Yves, NOUET Sylviane, RAFFELLI Gaël, REIX Stéphane, ROMANOTTO Nicolas, TIRANNO Gina.

### Etaient absents et excusés :

**DESCAMPS** Gil pouvoir à **BEKHIT** Thierry, **HABLIZIG** Karine pouvoir à **GRAUSI** Jérôme, **KJAN** Sylvain pouvoir à **NOUET** Sylviane, **MOLLARD** Yoann pouvoir à **DEVELAY** Fabienne, **SAETERO** Soledad, pouvoir à **MARTELIN** Yves.

## Était absent :

AGUIAR Géraldine, NESMOZ David.

Secrétaire de séance : MARTELIN Yves

PROJET DE DELIBERATION n° 2024-061	FINANCES	
	Subvention à l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du	
	plan « 5 000 équipements sportifs » - convention école	

**Rapporteur**; Sylviane NOUET, adjointe aux finances.

Madame, monsieur,

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale.

Vu la délibération 2024-033 du conseil municipal du 26 mars 2024.

Considérant la volonté de construire un espace à vocation intergénérationnel nommé Jaliopark.

Pour rappel, la commune a pour projet de construire un espace de sports et de loisirs nommé Jaliopark sur la parcelle située à proximité du carrefour chemin de Paradis et chemin du Prat. Ce projet repensera également les mobilités permettant d'y aller. La population a été consultée par un sondage en mai 2023.

L'ANS propose le « Plan 5000 équipements sportifs » pour permettre aux acteurs publics de construire ou rénover des équipements sportifs de proximité. Un volet est constitué pour le monde rural.

Les services de l'ANS demandent à ce qu'une convention soit signée entre l'école communale et la mairie concernant l'utilisation de cet espace intergénérationnel et notamment ses équipements sportifs. Il s'agit d'une condition d'acceptation du dossier de demande de subvention.

Envoyé en préfecture le 03/07/2024 Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le



### **DECIDE**

- D'autoriser monsieur le Maire signer une convention avec l'école communale concernant l'utilisation des équipements sportifs du Jaliopark.
- De charger monsieur le Maire de transmettre l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier de subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre

Le Maire, Jérôme GRAUSI Le secrétaire de séance, Yves MARTELIN







